



**SECRETARIAT GENERAL**



**PREMIER MINISTRE**

Paris, le 20 novembre 2018

## **Séance spéciale de la Commission nationale de la coopération décentralisée 20 novembre 2018**

### ***Feuille de route pour le Sahel***

La CNCD s'est réunie le 20 novembre 2018 en session spéciale consacrée au Sahel, sous la présidence du Ministre M. Jean-Yves Le Drian et de M. François Rebsamen, avec la participation du Secrétaire d'Etat M. Jean-Baptiste Lemoyne, et de l'Envoyé spécial pour le Sahel, l'ambassadeur Jean-Marc Châtaigner.

Cette réunion faisait suite aux conclusions de la session plénière du 5 juillet 2018, qui avait reconnu le rôle spécifique et irremplaçable de la coopération décentralisée dans l'appui renforcé et accéléré que les membres de l'Alliance pour le Sahel ont convenu d'apporter au développement des cinq pays du G5 Sahel, en complément des efforts pour renforcer leur sécurité. La coopération décentralisée est notamment précieuse pour aider les collectivités des pays concernés à renforcer leurs capacités de gouvernance, ainsi que de gestion des projets de coopération ; pour mettre en œuvre des projets dans le domaine de l'agro-écologie en développant l'ensemble de la chaîne de la valeur ; pour mettre en œuvre les différentes composantes du développement durable.

La session spéciale a permis d'examiner, à partir de l'expérience acquise déjà significative en particulier au Burkina-Faso et au Mali, les moyens de structurer davantage la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités territoriales des cinq pays du G5 Sahel, afin de la faire monter en puissance, de la mettre à l'échelle, d'en assurer le rééquilibrage sur les pays moins bien couverts, le tout en complémentarité avec les programmes et les moyens financiers de l'Alliance Sahel. Elle a également examiné les obstacles entravant la réalisation de ces objectifs et fait des propositions pour les surmonter.

Elle a ainsi adopté la feuille de route suivante:

#### **I- Objectifs stratégiques de la coopération décentralisée avec le Sahel :**

La CNCD recommande aux collectivités territoriales françaises de concentrer la coopération sur les domaines suivants, en s'inscrivant autant que possible dans une démarche de mutualisation tant du côté français (regrouper l'offre) qu'africain (étendre le nombre de partenaires et de citoyens concernés):

#### **A/ Appui à la décentralisation et renforcement de la gouvernance locale**

L'accès aux services publics de base repose en grande partie sur le travail des collectivités territoriales, l'échelon administratif le plus proche de la population et de ses besoins, et souvent plus présent que les autorités nationales.

Le succès des importants programmes de coopération proposés aux pays du Sahel (notamment via l'Alliance Sahel) dépend de même de la capacité des autorités locales à présenter des projets susceptibles de bénéficier des fonds mis à disposition par les bailleurs.

Conscientes de l'effet de levier que constituent les techniques de planification, de programmation, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise technique des projets, les collectivités françaises considèrent comme **une priorité l'appui au montage de projets par les collectivités partenaires et l'appui à la maîtrise d'ouvrage.**

Elles ont déjà participé à plusieurs programmes dédiés, par exemple le programme fédérateur Cités Unies France (CUF)-Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) « accompagner la mise en œuvre du volet décentralisation de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali » (2016-2017) , le programme de renforcement de capacités (en cours) visant trois régions du Burkina Faso, du Mali et du Niger mené par la région Auvergne Rhône-Alpes en liaison avec l'Association internationale des régions francophones (AIRF), et le programme en cours mené par la région Centre Val-de-Loire en Mauritanie.

L'objectif a été affirmé de **poursuivre ces programmes en en étendant la portée, en les mutualisant si possible et en les incluant dans la composante sectorielle « Décentralisation et Services de base » de l'Alliance Sahel** (sous coordination Allemagne/BMZ).

**La participation des experts des collectivités territoriales aux programmes de formation et partage d'expérience menés par des tiers** doit également pouvoir se développer et se renforcer.

Expertise France, qui en tant qu'opérateur de référence de l'expertise technique internationale sous tutelle du MEAE, intervient dans de nombreux projets de coopération technique sur la zone Sahel, exprime sa disponibilité pour porter la mutualisation et la coordination de l'offre française, en intégrant dans toute la mesure du possible d'autres acteurs, notamment allemands. La participation des collectivités françaises, particulièrement par les échanges entres pairs et la mobilisation de l'expertise publique, doit être renforcée et formalisée dans le cadre d'un travail de conventionnement d'Expertise France avec les principales associations faitières.

Afin de faciliter et généraliser cette démarche, **il est demandé à la DAECT de mettre en place un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un document de référence sur les règles d'emploi de tels experts** en toute transparence et dans des conditions permettant aux collectivités de mettre en valeur leur expertise et leur engagement dans la solidarité internationale.

## **B/ Agro-écologie et chaîne de la valeur**

80% de la population sahéenne vit en zone rurale et l'agriculture fait vivre près de 60% de la population d'Afrique subsaharienne. La petite agriculture familiale produit 80% de l'offre alimentaire. Cependant, elle est fragilisée par le changement climatique et la désertification, par la démographie dynamique et l'insécurité.

L'« **Initiative verte pour le Sahel** » lancée par la France en cohésion avec l'Alliance Sahel (composante « agriculture, développement rural, sécurité alimentaire » coordonnée par la Banque Africaine de Développement), vise à promouvoir le **développement de l'agroécologie**, mode de production basé sur l'exploitation familiale, respectueux de l'environnement, économiquement viable et socialement équitable. Le développement de **filières économiques rentables et génératrices de valeur ajoutée locale** y est associé.

Les collectivités territoriales françaises partagent cette démarche et sont **impliquées dans plusieurs coopérations visant ces objectifs**, par exemple celle menée par la région Bretagne pour le développement de la filière de maraîchage dans la région Centre au Burkina-Faso, ou l'implantation

d'une ferme-école de production vivrières au Niger, par le CD Côtes d'Armor. Quatre collectivités sont lauréates de projets au Sahel (2 au Mali, 2 au Niger) dans le cadre de **l'appel à projets « Alimentation et agriculture durables » lancé par le MEAE/DAECT** en 2018.

### **C/ Développement économique local durable**

Le développement économique local et durable est la clé de la stabilisation des pays du Sahel et des perspectives d'avenir à donner à la jeunesse de ces pays. L'intervention du secteur privé est cruciale mais les collectivités territoriales ont également un rôle à jouer comme l'illustrent les exemples cités aux deux points précédents : les deux domaines de la gouvernance locale et des filières agricoles durables sont des composantes importantes du développement local durable.

Mais celui-ci embrasse d'autres objectifs comme l'eau et l'assainissement (37% des dépenses engagées par les collectivités françaises dans les 5 pays du sahel) ou encore la production d'électricité solaire (projet développé par Nouvelle-Aquitaine sur le plateau central du Burkina-Faso). L'éducation et la formation (notamment des filles), la santé (notamment la santé maternelle et infantile), le soutien à l'égalité des femmes et des hommes et à l'intégration économique des femmes, la préservation de la culture et du patrimoine sont également des domaines structurants.

## **II - Outils méthodologiques et financiers**

### **A/ Surmonter les contraintes de sécurité**

Les restrictions d'accès imposés par la situation sécuritaire et le respect des consignes de sécurité données par le MEAE rendent nécessaire le recours à des **méthodes de travail alternatives** afin de poursuivre et développer malgré tout la coopération décentralisée.

Nos ambassades et le Centre de crise et de soutien du MEAE sont à même de fournir tout conseil utile pour l'organisation de missions (portail Ariane, liens avec les forces de Barkhane, utilisation de la voie aérienne, organisation de rencontres dans des lieux sécurisés...).

A l'instar du dispositif mis en place par Cités Unies France à Bamako en 2016-2017, et de la coopération menée par le CD d'Ille-et-Vilaine dans 10 communes en zone rouge de la région de Mopti (Mali), les collectivités sont invitées à **s'appuyer sur des experts locaux et/ou des associations locales, relais de confiance**. Il est demandé aux cinq ambassades de France de constituer un fichier des relais de confiance auxquels, par leur intermédiaire, les collectivités territoriales françaises peuvent faire appel. Les collectivités sont par ailleurs invitées à s'assurer autant que possible la coopération et la mobilisation de leurs **citoyens ou résidents originaires des pays concernés**.

Un certain nombre d'actions peuvent **se dérouler en France**, sous forme de **périodes d'insertion dans la collectivité partenaire** ou de **sessions collectives de formation** comme celles organisées par la Région Auvergne-Rhône Alpes. La coopération sud-sud et les coopérations dites triangulaires doivent également être encouragées à cet effet.

L'AFD continuera à financer des projets FICOL hors investissements en zone rouge, considérant comme dit précédemment que les actions de renforcement de capacité et d'appui aux maîtrises d'ouvrage locales peuvent être réalisées dans les capitales et en France.

### **B/ Clés de réussite**

Les collectivités ont identifié comme facteurs garantissant les meilleures chances de succès :

- une **bonne articulation** entre leurs actions et celles des autres acteurs (ministères, ambassades, forces de sécurité, bailleurs de fonds, organisations internationales...);
- des échanges de pair à pair et une **approche partenariale** avec les autorités locales africaines et les autorités déconcentrées, ainsi que les sociétés civiles locales ; il s'agit de prendre en compte les besoins des partenaires et d'adapter les solutions proposées aux spécificités africaines ;
- une **approche pluri-acteurs** incluant selon le cas les associations, les entreprises, les RRMA, les établissements de santé et d'éducation etc... ;
- une **approche par territoire** pour tenir compte de l'environnement de la collectivité partenaire, en particulier du *nexus* ville-campagne, et des complémentarités possibles entre les rôles des différents niveaux de collectivités françaises.

Afin de favoriser la croissance et la mise à l'échelle, il est recommandé notamment de favoriser l'agrégation et la montée en puissance des projets existants quel que soit leur volume.

### **C/Action collective**

Les projets menés par les collectivités territoriales au Sahel sont nombreux, comme l'a mis en évidence la session spéciale de la CNCD. Cependant, **une démarche collective est nécessaire pour :**

- **valoriser cet apport,**
- **cibler, par le dialogue avec les interlocuteurs africains et avec les autres intervenants, les besoins prioritaires,**
- **favoriser les mutualisations,**
- **mieux couvrir certaines zones,**
- **et enfin participer aux programmes menés par les bailleurs de fonds.**

La **création par Cités Unies France d'un groupe régional « Sahel »** à partir des groupes-pays existants est saluée, de même que la mise sur pied, par ce même groupe, d'un programme mutualisé pour la gestion des déchets dans la ville de Bamako.

La session spéciale de la CNCD **mandate le groupe Sahel de Cités Unies France** pour exposer le contenu de la présente feuille de route aux collectivités territoriales du G5 Sahel à l'occasion du Sommet « Africités » à Marrakech les 22/24 novembre puis auprès du Secrétariat permanent du G5 et de l'Alliance Sahel en marge du Sommet du G5 à Nouakchott les 6/7 décembre 2018 ; Cités Unies France en fera rapport lors de la session plénière de la CNCD le 13 décembre prochain.

La session spéciale de la CNCD prend note avec intérêt de la proposition de Cités Unies France, membre français de la CGLU (Cités et Gouvernements locaux unis), l'organisation internationale représentative des collectivités territoriales au niveau mondial, de lancer « **l'Alliance des collectivités territoriales pour le Sahel** » afin de mobiliser les collectivités d'Europe et d'Afrique sahélienne à s'engager ensemble dans des coopérations de solidarité.

### **D/ Accès aux programmes et aux financements**

#### **- programmes et financements du MEAE et de son opérateur l'AFD**

Les collectivités territoriales se portent candidates aux appels à projets du MEAE, mis en œuvre par la DAECT. Pour 2019, elles auront la possibilité de déposer des dossiers concernant le Sahel sur les appels suivants :

- un AAP « généraliste » triennal (2019-2021) et un AAP « généraliste » annuel
- l'appel à projets « Alimentation et agriculture durables II »
- l'appel à projets « Jeunesse V »
- l'appel à projets triennal « ville durable en Afrique » destiné à accompagner le Sommet Afrique-France 2020 dédié à ce thème.

Pour les projets se situant en zone rouge, des financements de la Mission pour la stabilisation du Centre de crise et de soutien peuvent être sollicités, sous réserve de la présentation d'un plan de sécurité agréé par le MEAE.

L'AFD continuera de son côté à proposer son instrument FICOL.

Des représentants de la DAECT et de l'AFD siègent dans les comités de sélection de chacun des deux organismes, afin de mettre en œuvre la complémentarité recherchée. Plusieurs projets initiés grâce à un cofinancement de la DAECT ont été ensuite repris et élargis (sous forme notamment de mutualisation) dans le cadre d'une FICOL.

#### **- programmes et financements européens**

La Commission européenne a adopté en mai 2013 une communication au titre explicite : « accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement » ; le rôle des collectivités territoriales européennes dans la coopération au développement, notamment par le biais des « partenariats » de coopération décentralisée, est reconnu dans divers textes européens.

Dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020, l'instrument ICD (instrument de coopération au développement) consacre une ligne spéciale ouverte aux autorités locales (la ligne AL). Sur les reliquats de ce programme, **un appel à projets est lancé par la Commission européenne pour un montant de 53M€ dont 20 M€ à destination de l'Afrique. Il est ouvert du 29 octobre au 6 décembre 2018 pour le dépôt d'une lettre d'intention.** Des appels à projets similaires sont annoncés en 2019 et en 2020.

Dans le futur cadre financier pluriannuel (2021-2027) en cours de discussion, l'approche adoptée par la Commission pour le futur instrument NDICI (instrument pour le voisinage, le développement et la coopération internationale) est pour l'essentiel géographique : les programmes se déclineront pays par pays. La CNCD appelle l'attention des ambassades et des bureaux de l'AFD sur la nécessité de veiller à ce qu'un dialogue sur les coopérations décentralisées, les incluant eux-mêmes ainsi que les autorités locales africaines, soit bien mené au niveau de la Délégation de l'Union européenne dans chaque pays.

#### **- programmes et financements dans le cadre de l'Alliance Sahel**

Avec un engagement total de 7,5 Mds €, l'Alliance Sahel est sans commune mesure avec les moyens engagés par les collectivités territoriales françaises sur le Sahel (9 M€ en 2017). Tout en ayant conscience de cette proportion, les collectivités sont convaincues de pouvoir apporter une contribution utile et spécifique, grâce aux effets directs des coopérations décentralisées sur les populations et au renforcement des capacités qui sont au cœur des coopérations décentralisées.

Les collectivités françaises expriment leur volonté d'agir en complémentarité avec l'Alliance Sahel et leur souhait d'informer et d'être informées et associées aux travaux de l'Alliance Sahel.

\* \* \*

La présente feuille de route est adoptée par consensus par les participants à la séance spéciale de la CNCD consacrée au Sahel. Elle a été présentée à la session plénière du 13 décembre 2018 qui l'a validée.